

COMMUNE
DE
SOISY SUR ECOLE



ARRÊTÉ N° 2023 - 15

ANNULATION DE DÉCLARATION PREALABLE
PAR LE PÉTITIONNAIRE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier
Dossier déposé le 15/06/2021	DP n° 091 599 21 50018

Par : Monsieur Sébastien ZACHELLA

Demeurant : 1bis, rue de la Bourgogne 91840 Soisy sur Ecole

Pour : construction d'une piscine de 15 m²

Adresse du terrain : 1bis, rue de la Bourgogne 91890 Soisy sur Ecole

Cadastré : B1677

Surface du terrain : 295 m²

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-2, L421-6, L441-1 à L444-1 et R421-19 à R421-22,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 juin 2015,

Vu la zone UB du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la déclaration préalable n° 091 599 21 50018 délivré en date du 19 août 2021,

Vu la demande d'annulation formulée par Monsieur Sébastien ZACHELLA, en date du 24 février 2023,

Vu l'arrêté municipal n°2022-26 du 19 février 2022 portant délégation de signature et de fonction à Monsieur Franck LEFÈVRE, Maire-Adjoint, pour certains actes d'urbanisme,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le Déclaration préalable susvisé est **ANNULÉ**.

Fait à Soisy sur Ecole, le 1er mars 2023

Le Maire, Laure CADOT

Et par délégation, Franck LEFÈVRE

